

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE QUE NOUS VOULONS

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Lancée en 1981, la politique d'Éducation Prioritaire est passée d'une recherche de la réussite de toutes et tous à une logique d'extraction individuelle de quelques un-es. Le tout dans le cadre d'un saupoudrage des moyens, d'une multiplication des labels et d'une territorialisation galopante. La CGT Éduc'action refuse cette politique. L'Éducation Prioritaire doit se fixer comme objectif l'égalité réelle d'acquisition des savoirs et des moyens d'émancipation. Elle doit aussi permettre une réelle égalité d'accès des élèves aux parcours scolaires de leur choix, quelle que soit leur situation sociale.

La cible de cette politique doit être l'ensemble des élèves scolarisé-es dans les écoles et les établissements qui concentrent le plus de difficultés sociales, à l'opposé des logiques de contractualisation et d'individualisation comme les CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement).

DES PRÉALABLES INDISPENSABLES



UN CADRE NATIONAL

Les moyens déployés au sein des territoires d'Éducation Prioritaire ne doivent pas être tributaires des politiques des collectivités locales ou un outil de contractualisation de l'École. *L'Éducation nationale doit donc conserver le pilotage de la politique d'Éducation Prioritaire* et l'articulation de cette politique avec les collectivités et les associations locales. Cela implique que les personnels en soient acteurs et actrices. De même, les familles doivent être consultées.

L'allocation des moyens doit se faire en fonction des besoins des personnels et des élèves, et non à budget contraint.

Ces moyens doivent être cadrés nationalement selon des paliers de besoins en fonction de la concentration des difficultés sociales des familles accueillies.

La politique de la ville ne doit pas interférer dans la politique scolaire.



DES CRITÈRES TRANSPARENTS

L'entrée en Éducation Prioritaire repose sur des critères transparents définis nationalement. Nous devons à ce titre nous appuyer non pas sur un seul, mais **plusieurs critères sociaux** (origine sociale, indice d'exclusion sociale, enclavement territorial, part de boursier-ières, indices d'illettrisme...).

NE PAS OUBLIER LA RURALITÉ

Comme les quartiers populaires des grandes villes, la ruralité accueille une forte proportion de classes sociales défavorisées (33%).

Or, à origine sociale égale (IPS), les écoles et établissements ruraux sont actuellement moins souvent placés en Éducation Prioritaire qu'en zone urbaine. Cet exemple témoigne des inégalités territoriales associées à la politique actuelle d'Éducation Prioritaire.

GRATUITÉ TOTALE DE LA SCOLARITÉ

Si l'accès à l'enseignement public est gratuit en France, la scolarité n'est pas gratuite pour autant : frais liés à la cantine, fournitures scolaires, transports, sorties et voyages scolaires, assurance scolaire, internat, coopératives scolaires, accès aux installations sportives, outils numériques, etc. Ces dépenses constituent un facteur aggravant

**L'ÉCOLE QUE NOUS
VOULONS REFUSE
TOUTE LOGIQUE
D'EXCLUSION**

des inégalités sociales à l'École. Cette logique est accentuée par une politique de territorialisation et de transfert progressif de financements aux collectivités territoriales.


C'est pourquoi la CGT Éduc'action revendique la gratuité totale et effective de la scolarité des élèves dans tout le système scolaire public. Elle exige le réengagement financier de l'État par des fonds publics. Les budgets alloués à l'École doivent couvrir l'intégralité des dépenses liées à la scolarité. L'École que nous voulons refuse toute logique d'exclusion.


L'ESSENTIEL ABAISSEMENT DES EFFECTIFS PAR CLASSE

Réduire le nombre d'élèves par classe est un levier fondamental pour un meilleur accompagnement des élèves, en particulier des plus fragiles. Elle facilite la mise en place de pédagogies qui favorisent la coopération et la prise d'autonomie des élèves, essentielles dans le cadre de notre projet d'École émancipatrice.

Malgré la baisse des effectifs revendiqués, des dédoublements peuvent être envisagés et décidés par les équipes éducatives, selon les besoins.

La CGT Éduc'action revendique :

 **15 élèves par classe maximum en Éducation Prioritaire, de la maternelle au lycée.**

 **12 élèves par classe maximum en CAP avec interdiction de regrouper les classes de CAP.**

QUELS MOYENS HUMAINS ?

Selon les paliers de besoins définis nationalement, des enseignant·es supplémentaires doivent être affecté·es dans des écoles de l'Éducation Prioritaire ainsi que dans les RASED pour rendre possible un accompagnement renforcé des élèves (co-animation, mise en place d'ateliers, projets construits avec les élèves, travail en groupes réduits, etc.)

De la même manière, ces dispositifs doivent être mis en place dans le 2nd degré via une augmentation de la DHG, selon les paliers de besoins. Les établissements ne doivent ainsi pas être contraints de choisir entre ces dispositifs et une offre riche d'options et d'enseignements, notamment en langues.

La CGT Éduc'action revendique un retour à la loi de décentralisation de 1984 pour une gestion centralisée des ressources et moyens.

SPÉCIFICITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Historiquement, les écoles et les collèges de l'Éducation Prioritaire ont fréquemment construit leur identité et leurs pratiques en relation avec des mouvements pédagogiques (Freinet, pédagogies coopératives...). Les pratiques inspirées par ces mouvements ont cependant tendance à reculer, à être dénaturées ou instrumentalisées par l'institution, « évaluations nationales » à l'appui. La difficulté scolaire est réduite à un angle individuel, parfois à une médicalisation.

Le Socle commun, accentué par le recentrage sur les « fondamentaux », rentre en contradiction avec la nécessité d'une pédagogie de l'exigence. Or, au lieu de revoir les objectifs scolaires à la baisse, la démocratisation scolaire implique de maintenir un niveau d'exigence élevé pour toutes et tous, et d'adapter les pratiques pédagogiques et les moyens.

**BÂTIR ENSEMBLE
DES PÉDAGOGIES
QUI PERMETTRONT
À TOUS LES ÉLÈVES
DE S'ÉPANOUIR ET
DE S'ÉMANCIPER**



La CGT Educ'action s'oppose à la volonté du ministère d'imposer des pédagogies officielles, en particulier en Éducation Prioritaire. La liberté pédagogique doit être réaffirmée avec force afin de permettre à toutes les enseignantes et tous les enseignants de pratiquer et expérimenter toutes les pédagogies émancipatrices qui leur paraîtront appropriées.

La CGT Educ'action revendique des formations et des temps d'analyse ou d'échanges de pratiques, intégrés dans le temps de service, organisés à partir des besoins définis par les équipes éducatives.

ACCÈS À LA MÉDECINE ET AU SERVICE SOCIAL SCOLAIRES

L'inégalité d'accès à la santé (physique, psychique et sociale) s'ajoute à toutes les inégalités dont sont victimes les élèves des zones les plus défavorisées. L'École, en particulier en Éducation Prioritaire, doit jouer un rôle dans la résorption de cette inégalité, à travers la médecine scolaire qui favorise l'accès à la santé et à la prévention pour toutes et tous.

La CGT Educ'action revendique des médecins scolaires en nombre plus élevé dans tous les établissements scolaires, et en particulier en Éducation Prioritaire afin de garantir le suivi médical des élèves et pouvoir détecter toute pathologie éventuelle dès le plus jeune âge, en particulier pour les enfants scolarisé-es avant 3 ans et plus largement en maternelle.

L'éducation à la santé et à la sexualité doit être renforcée, en Éducation Prioritaire comme ailleurs, à commencer par une réelle utilisation des heures qui y sont dédiées avec des personnels formés.

QUELS MOYENS HUMAINS ?

Dans chaque établissement, l'infirmierie doit être ouverte sur l'ensemble des heures d'ouverture. Ainsi, chaque établissement d'Éducation Prioritaire doit compter 2 infirmier-es à temps complet, et un-e supplémentaire au-delà de 400 élèves.

Au moins un poste à temps plein d'assistant-e social-e et de psychologue de l'Éducation nationale par établissement scolaire, deux au-delà de 400 élèves.

Pour les écoles d'Éducation Prioritaire rattachées à un même collège, un temps plein d'infirmier-ère, d'AS et de PsyEN. Un poste supplémentaire au-delà de 400 élèves.



Dans les territoires d'Éducation Prioritaire, les écoles et établissements scolaires sont souvent les seuls lieux de proximité fréquentés par les jeunes permettant l'accès à la diversité culturelle et aux équipements sportifs.

EN COLLÈGES ET LYCÉES :

Pour favoriser l'accès au CDI, première source d'information de proximité, celui-ci doit être ouvert sur l'ensemble des heures d'ouverture de l'établissement. Des postes supplémentaires de professeurs documentalistes doivent donc être créés. De même, le fonds documentaire doit être enrichi grâce à une enveloppe financière supplémentaire attribuée par l'Éducation nationale.

L'accès à des pratiques artistiques doit aussi être renforcé par des activités proposées aux élèves en dehors des heures de cours, mais dans l'amplitude habituelle de ceux-ci. Pour cela, des postes supplémentaires (arts plastiques et appliqués, éducation musicale, théâtre, cinéma...) doivent être créés et pérennisés dans les établissements d'Éducation Prioritaire.

L'accès à la pratique sportive et aux équipements sportifs doit être facilité par l'association sportive de l'établissement. À ce titre, des postes d'enseignant-es d'EPS supplémentaires doivent être créés et pourvus.

Chaque établissement public local d'enseignement doit disposer d'équipements sportifs en son sein ou à proximité immédiate avec accès prioritaire, afin de permettre une pratique diversifiée. Une politique de mobilité doit être développée et le transport gratuit pour pallier l'absence d'équipements de proximité.

ÉDUCATION  PRIORITAIRE

DANS LES ÉCOLES :



La CGT Éduc'action revendique la création de postes de professeur-es des écoles pour pérenniser le fonctionnement des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD).

Elle revendique aussi l'implantation systématique d'une BCD dans toutes les écoles situées en Éducation Prioritaire ou à défaut, accès à une bibliothèque municipale à proximité.

La CGT Éduc'action revendique également le développement et l'accès gratuit à l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire pour favoriser l'accès à la pratique sportive dans le premier degré.

Le séparatisme des classes dominantes et la fuite des catégories moyennes produisent la ghettoïsation des classes populaires dans un contexte de mise en concurrence généralisée des établissements.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



**L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
EST L'OUTIL PRINCIPAL
DE LA SÉGRÉGATION
SCOLAIRE**

La CGT Éduc'action s'oppose à ce que des établissements privés intègrent l'Éducation Prioritaire.

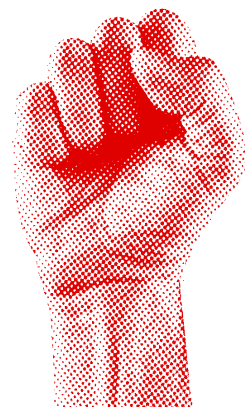
Plus largement, la CGT Éduc'action réaffirme son exigence qu'aucun fonds public ne vienne financer l'enseignement privé. Dans son objectif de mettre fin à cette coexistence, elle revendique la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnisation ni rachat. Elle revendique également l'intégration des personnels du privé sous contrat dans les corps équivalents de l'Éducation nationale.

LE RÔLE DE LA CARTE SCOLAIRE ET DE LA SECTORISATION

L'assouplissement de la carte scolaire a aggravé le processus ségrégatif.

La CGT Éduc'action revendique le retour à une carte scolaire plus stricte, limitant drastiquement les possibilités de dérogations. Cette dernière doit être véritablement concertée et réévaluée au moins tous les 5 ans, afin de tenir compte des changements sociaux dans les quartiers comme les zones rurales et de proposer une carte faisant des écoles et des établissements des services publics de proximité.

Le découpage de la carte scolaire doit éviter de ségréguer socialement les écoles ou collèges. La CGT Éduc'action s'oppose également à toute politique qui viserait à déplacer des populations vers des établissements afin de créer une mixité sociale artificielle qui ne représenterait pas le territoire.



LES PROCESSUS SÉGRÉGATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS



Des dispositifs spécifiques (classes Euro, CHAM...) ou certaines séries de lycées technologiques alimentent des processus ségrégatifs y compris dans des établissements présentant une mixité sociale.

La CGT Éduc'action s'oppose à toute forme de sélection des élèves, en particulier aux groupes de niveaux. Les élèves doivent pouvoir librement bénéficier d'options et s'inscrire dans des dispositifs comme les sections européennes. Ceci implique une offre de formations riche sur tout le territoire et en particulier en Éducation Prioritaire.

La CGT Educ'action refuse la mise en place des groupes de niveaux qui ne feront qu'accroître le tri social.

L'État et les collectivités doivent investir dans un plan massif de construction/rénovation en Éducation Prioritaire, pour répondre aux exigences de santé et de sécurité des personnels et des élèves, de lutte et d'adaptation face au changement climatique mais surtout pour rattraper le retard de ces établissements en matière de vétusté.

Les établissements de l'Éducation Prioritaire doivent être favorisés en dotation de matériels (sportifs, musicaux, informatiques, artistiques et même basiques...) mis à disposition en concertation avec les personnels.

La taille des établissements ne doit pas être trop importante afin de faciliter le travail des équipes (décloisonnements, suivi des élèves...).

Dans l'immédiat, et en attendant une généralisation à toute l'Éducation nationale, la CGT Éduc'action revendique pour l'Éducation Prioritaire des écoles limitées à 6 divisions en pré-élémentaire, 10 divisions en élémentaire ou primaire ; des collèges et LP à 400 élèves et des LGT et LPO à 800 élèves maximum.

LES BÂTIMENTS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SONT SOUVENT DANS DES ÉTATS DÉGRADÉS, SITUÉS DANS DES ESPACES ENCLAVÉS ET DANS DES TERRITOIRES PLUS PAUVRES

L'IMPLANTATION DES LOCAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Si les écoles ont vocation à être implantées au plus proche du lieu de vie des enfants, les établissements doivent, pour leur part, être des carrefours.

La CGT Éduc'action exige que lors des projets de construction/rénovation, l'État, en travaillant avec les collectivités territoriales et en lien avec les acteurs de terrain (personnels, familles...), joue un rôle central dans la planification et la définition de la localisation des locaux, en lien avec les problématiques écologiques.

Ce principe implique aussi un changement radical d'aménagement de l'espace urbain des grandes villes et des zones rurales. Il doit passer par une politique de logement évitant la gentrification ou la paupérisation des quartiers.

L'implantation des bâtiments scolaires peut aider à reconstituer des « places de quartiers » ou dynamiser des villages. Cela participerait à un projet global de reconstruction de proximité avec d'autres services publics (centres culturels, bibliothèques/médiathèques, centre de santé, maison des solidarités, centre social, maison commune, bureau de poste...).

LES CITÉS ÉDUCATIVES, UNE FAUSSE SOLUTION

Outre le caractère opaque du dispositif (distribution et utilisation des moyens, organisation...), il repose sur une forte territorialisation, utilisant les prétendues « spécificités du terrain » comme justification. Il ouvre la voie à des marchés juteux pour des entreprises qui remplacent l'École dans l'accompagnement scolaire, et fait primer des solutions d'insertion locales visant à adapter la main d'œuvre aux seuls besoins des entreprises alentour. Enfin, les moyens alloués sont insuffisants et leur pérennité incertaine.

Le tout peut mener à l'accentuation des inégalités scolaires et des devenir sociaux. S'ajoute le risque d'un pilotage par objectifs. Ce dispositif conduit à un affaiblissement de l'Éducation nationale par le pilotage partagé du système éducatif souhaité par le rapport Azéma-Mathiot. Il ouvre la voie à la délabellisation de la politique d'Éducation Prioritaire et à sa privatisation.

La CGT Éduc'action revendique l'abandon des cités éducatives.

Les personnels restent dans un établissement lorsqu'ils trouvent un sens à leur travail. De bonnes conditions de travail sont donc un enjeu fondamental, non seulement pour les personnels mais aussi pour la réussite des élèves de l'Éducation Prioritaire.

ACCUEIL, TEMPS DE SERVICE ET CONCERTATION

L'arrivée en Éducation Prioritaire doit se faire dans les meilleures conditions et faciliter l'échange entre les nouveaux personnels et celles-ces y travaillant déjà. À ce titre, *des temps d'accompagnement dans le temps de service doivent être dédiés à l'accueil des collègues nouvellement arrivé-es, quel que soit leur métier. De même, une formation continue intégrée dans le temps de service est nécessaire. Elle doit être adaptée aux spécificités de l'Éducation Prioritaire et aux besoins exprimés par les personnels.*

Le bien-être au travail passe aussi par la possibilité d'échanger sur ses pratiques avec ses pairs. En Éducation Prioritaire, ce besoin est accentué par les conditions d'exercice.

Réduire le temps de service avec élèves permet de dégager du temps pour les échanges de pratiques et la concertation entre les équipes (1^{er} et 2nd degré) d'un même territoire d'Éducation Prioritaire (travail thématique ou en équipes disciplinaires, pédagogiques ou éducatives ; lien enseignant-es avec les personnels de santé, du social, de la vie scolaire...).

Compte tenu de la pénibilité du travail et de l'investissement que nécessite l'Éducation Prioritaire, l'institution doit organiser les services en vue d'éviter les heures supplémentaires, en passant par du sous-service si nécessaire. Plus largement, la CGT Éduc'action revendique la fin des heures supplémentaires, en Éducation Prioritaire comme ailleurs.

SUR LE TEMPS DE SERVICE ET DE CONCERTATION, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

✓ Pour les personnels du 1^{er} degré, 18 journées de décharge (PE et AESH). L'utilisation de ces journées est décidée et organisée par les équipes elles-mêmes afin d'établir une planification du travail permettant la continuité pédagogique des écoles et de correspondre aux besoins des personnels.

✓ Pour les personnels enseignant-es du 2nd degré, une décharge hebdomadaire de 2 heures.

✓ Pour les autres catégories de personnels du 2nd degré, une décharge hebdomadaire de 4 heures.

Ces décharges permettent de dégager du temps pour que les personnels organisent leurs pratiques professionnelles (projets, concertations...) au sein de leur école ou établissement, ou bien avec les personnels des écoles et établissements de leur Territoire d'Éducation Prioritaire.

Une réflexion approfondie doit être menée pour organiser au mieux ces temps de concertation selon les choix des équipes.

RÉMUNÉRATION EN ÉDUC PRIO, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

- ✓ **la suppression immédiate du caractère modulable de la prime REP+.**
- ✓ **pour reconnaître des conditions d'exercice du métier plus difficiles, l'ensemble des personnels doit recevoir, non pas une prime, mais un supplément de traitement, par l'intermédiaire d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI). Celle-ci doit être identique pour tous les personnels d'Éducation Prioritaire, quel que soit leur corps ou statut (titulaires, non titulaires,...) et leur lieu d'affectation.**
- ✓ **Le bénéfice de l'avantage Spécifique d'Ancienneté à tous les personnels.**



Les collèges étant actuellement utilisés comme base de définition des réseaux EP, certaines écoles se sont retrouvées « orphelines » car hors d'un réseau REP/REP+ malgré certaines familles en grande difficulté sociale. Cette logique injuste doit cesser !

La CGT Éduc'action exige que la politique d'Éducation Prioritaire soit définie au niveau de chaque école et de chaque établissement concentrant des difficultés sociales importantes afin de bénéficier de moyens supplémentaires cadrés nationalement. Les critères doivent eux aussi être définis nationalement et transparents, et la carte révisée tous les 5 ans maximum.

Au sein d'un bassin de vie, le travail collectif entre l'ensemble des écoles d'Éducation Prioritaire doit être facilité, au travers de moyens de concertation et de remplacement, en dehors de toute injonction hiérarchique. Ce travail commun peut aussi se réaliser avec les collèges de secteur, qu'ils soient ou pas d'Éducation Prioritaire.

Le CLA repose, comme son nom l'indique, sur un contrat entre l'établissement (ou l'école) et le rectorat. Les moyens attribués, soit sur des critères très réducteurs, soit à partir de projets des équipes, sont littéralement saupoudrés. Ils génèrent des inégalités de traitement entre établissements et au sein même de l'établissement, tout en reposant sur un contrat d'objectif implicite qui rajoute démarches administratives, pression sur les personnels et mise en concurrence pour l'attribution de ces moyens. La contractualisation est un des outils du néo-management qui participe à la mise en concurrence des écoles et établissements en opposant toujours plus les personnels.

La CGT Éduc'action revendique l'abandon du dispositif CLA.

DANS L'IMMÉDIAT, POUR L'ÉDUC PRIO, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

- ✓ LA TRANSPARENCE SUR LES CRITÈRES ACTUELLEMENT UTILISÉS POUR LE CLASSEMENT EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET CADRAGE NATIONAL DE CES CRITÈRES.
- ✓ LE RETOUR DES ÉCOLES ET COLLÈGES SORTIS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SUITE À LA RÉFORME DE 2014
- ✓ LE RETOUR D'UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE POUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS, TECHNOLOGIQUES ET GÉNÉRAUX.
- ✓ UN TRAITEMENT IDENTIQUE DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES DÉTERMINÉS, ESSENTIEL POUR ASSURER UNE ÉGALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.
- ✓ DE NE PLUS CORRÉLER LA CARTE ÉDUCATION PRIORITAIRE DU 1^{ER} ET DU 2^D DEGRÉ.
- ✓ LA RÉVISION DE LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE TOUTS LES 5 ANS AU MAXIMUM.

PLUS LARGEMENT, LA CGT REVENDIQUE UNE RÉFORME AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE AVEC :

- UN CADRAGE NATIONAL DES CRITÈRES ET DES MOYENS.
- UN CIBLAGE DE CHAQUE ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT CONCENTRANT LES DIFFICULTÉS SOCIALES.
- UN PILOTAGE PAR L'ÉDUCATION NATIONALE DISTINCT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.
- DES MOYENS CONSÉQUENTS ET EN FONCTION DES BESOINS [15 ÉLÈVES PAR CLASSE MAXIMUM, DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR DE LA CO-ANIMATION, TRAVAIL EN PETITS GROUPES...].